



Lycée Philippe Lamour

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 AUTORISATION DE PRATIQUE D'UNE ACTIVITE EXTERIEURE

Si votre enfant souhaite pratiquer une activité extérieure régulière, vous devez fournir en début d'année une demande d'autorisation de sortie annuelle, une attestation spécifiant l'activité suivie, le lieu, les jours et horaires avec heure de retour à l'internat, les coordonnées du responsable de l'activité ainsi que le numéro de téléphone où le joindre.

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone de l'élève :

Je déclare que mon enfant pratique une activité extérieure le :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Il sera de retour à l'internat à ...h... (21h00 au plus tard)

Nom du Club, de l'Association:

Nom du Responsable :

Adresse :

N° Téléphone : N° Portable :

Votre enfant pourra bénéficier d'un plateau repas.

Le retour à l'internat doit se faire avant 21h00. Après 21h, aucun retour à l'internat ne sera possible. Les familles doivent en conséquence prévoir un autre mode d'hébergement.

Je soussigné(e) père, mère, tuteur (tutrice) :

- Certifie sur l'honneur les renseignements fournis.
- M'engage à accompagner mon enfant dans le respect du règlement intérieur de l'internat ci-joint.

Date et Signature des parents ou du responsable légal.

Signature de l'élève ou de l'étudiant.